

Commune de VAILHAUQUES

Membres en exercice : 23

Représentés : 10

Absent : 1

Membres présents : 12

Votants : 22

Pour : 22

DELIBERATION
30 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur AL MALLAK, Maire.

Date de la convocation : 23 Septembre 2024

Secrétaire de séance : BERNARD Frédéric

Présents : Mesdames et Messieurs AL MALLAK Hussam, BARA Kamel, BERNARD Frédéric, CAZALS Philippe, GORBATOFF Emmanuelle, LAFFORGUE Gérard, LAPORTE Anne, LOUBET Jean-Louis, MOUYSET Zoubida, PELAEZ Antoine, RUIZ Sylvain, SAINT-PIERRE Claude

Procurations : AZEMAR Vincent à LOUBET Jean-Louis, GASTAL Nathalie à GORBATOFF Emmanuelle, GUEDDARI Ahmed à CAZALS Philippe, LAYALLE Sophie à LAPORTE Anne, OLIVE Cécile à SAINT-PIERRE Claude, RIGAUX Christine à LAFFORGUE Gérard, SANCHEZ Jean-François à MOUYSET Zoubida, SAUVAGNAC Laurent à BERNARD Frédéric, SERRANO Christel à AL MALLAK Hussam, ZERRAD (née ER-RAADA) Nacera à RUIZ Sylvain.

Absents : WAGNER Ban

DELIBERATION : 2024-09-30-05

OBJET : BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer les décisions modificatives suivantes, afin de procéder à l'épuration du compte 2031 pour les années 2019, 2020 et 2021 :

INVESTISSEMENT – Recettes – Décisions modificatives :

Article	Intitulé	Montant
041-2031	Frais d'études	+ 219 746.90€
	TOTAL :	+ 219 746.90€
20-2031	Frais d'études	- 219 746.90€
	TOTAL :	- 219 746.90€

INVESTISSEMENT – Dépenses – Décisions modificatives :

Article	Intitulé	Montant
041-21311	Bâtiments administratifs	+ 58 340.20 €
041-21316	Equipements du cimetière	+ 5 040.00 €
041-21318	Autres bâtiments publics	+ 60 252.96 €
041-2151	Install, matériel et outillage techniques – Réseaux de voirie	+ 24 684.70 €
041-21312	Construction bâtiments scolaires	+ 71 429.04 €
	TOTAL :	+ 219 746.90 €
21-21311	Bâtiments administratifs	- 58 340.20 €
21-21316	Equipements du cimetière	- 5 040.00 €
21-21318	Autres bâtiments publics	- 60 252.96 €
21-2151	Install, matériel et outillage techniques – Réseaux de voirie	- 24 684.70 €
21-21312	Construction bâtiments scolaires	- 71 429.04 €
	TOTAL :	- 219 746.90 €

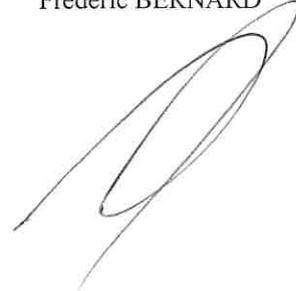
Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** les décisions modificatives ci-dessus présentées.

Ainsi délibéré, le jour, mois, an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Hussam AL MALLAK

Le secrétaire de séance,
Frédéric BERNARD



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision.

- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site internet de la commune : **08 OCT. 2024**

Déposé en préfecture le : **08 OCT. 2024**

Le Maire,